



En foi de quoi les plénipotentiaires soussignés, dûment autorisés à cet effet par leurs Gouvernements respectifs, ont apposé leurs signatures et leurs cachets au présent Protocole.

Fait à Londres, ce septième jour de février 1944, en un seul exemplaire qui restera déposé dans les archives du Gouvernement du Royaume-Uni, lequel en transmettra des copies certifiées conformes à tous les Gouvernements nommés au paragraphe 7 (i).

Pour le Gouvernement de l'Union Sud-Africaine:

(Cachet) DENEYS REITZ.

(Cachet) A. P. VAN DER POST.

Pour le Gouvernement des États-Unis d'Amérique:

(Cachet) LOYD V. STEERE.

Pour le Gouvernement du Commonwealth d'Australie:

(Cachet) S. M. BRUCE.

*Pour le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord:*

(Cachet) A. T. A. DOBSON.

(Cachet) J. E. DE WATTEVILLE.

Pour le Gouvernement du Canada:

(Cachet) VINCENT MASSEY.

Pour le Gouvernement de l'Eire:

Pour le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande:

(Cachet) W. J. JORDAN.

Pour le Gouvernement de Norvège:

(Cachet) BIRGER BERGERSEN.